

RÉSOLUTION DES CONTROVERSES SUR LA GARDE DES ENFANTS DANS LES CAS DE CONCOMITANCE DE VIOLENCE CONJUGALE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS: NATURE DES CONTROVERSES, STRATÉGIES ÉLABORÉES ET DÉFIS D'IMPLANTATION

Contexte : Le 22 janvier 2009 avait lieu le séminaire de transfert des connaissances « INTERVENTION AUPRÈS DES ENFANTS EN SITUATION DE VIOLENCE CONJUGALE : REGARDS SUR CERTAINES STRATÉGIES MISES EN PLACE », regroupant des intervenants, des gestionnaires et des chercheurs concernés par l'exposition à la violence conjugale dans différentes régions du Québec. Ce séminaire visait à faire le point sur certaines stratégies d'intervention québécoises et enjeux cliniques touchant cette problématique. À la suite d'une conférence prononcée par Madame Claire Chamberland portant sur les enfants exposés à la violence conjugale, les participants avaient le choix entre trois ateliers traitant de la problématique.

L'atelier 2 présentait une recherche-action portant sur la résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements. Il visait à sensibiliser les intervenants et les gestionnaires à la nature des controverses, à échanger sur une stratégie de concertation entre les établissements et organismes et à évaluer la pertinence et les défis de l'implantation d'un tel projet de concertation sur le terrain. Les participants provenaient de divers milieux tels les Centres jeunesse, les CSSS, le Ministère de la justice, les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, le service de probation, les services de police, etc. L'animation était assurée par Jean-François Vézina, du Groupe d'aide aux personnes impulsives (GAPI).

CAS CLINIQUE

L'atelier a débuté avec la présentation d'une vignette clinique à partir de laquelle les participants devaient se positionner et faire leurs recommandations sur les droits de garde, la sécurité de l'enfant et les mesures qui devraient être prises dans une telle situation. Cet exercice a permis d'explorer le point de vue des différents professionnels et de montrer comment notre milieu façonne notre perception des problématiques et des solutions. Des points communs ont surgi entre les participants; parmi ceux-ci, l'importance pour chacun de tenir compte de la sécurité de l'enfant et de prendre les décisions en s'assurant que celles-ci respectaient ses besoins et son bien-être. Des facteurs de risque tout comme des facteurs de protection ont été relevés tant du côté du père que du côté de la mère. Toutefois, il était possible de discerner certaines divergences entre les participants. D'un milieu à l'autre, les intervenants avaient tendance à mettre l'accent sur un des deux parents, parfois pour souligner des éléments dont ils devraient se méfier, parfois pour expliquer ses comportements et atténuer ses actes. Par exemple, certains voyaient la mère comme ayant des comportements qui compromettaient la sécurité de l'enfant, alors que d'autres voyaient ses comportements comme étant les conséquences des agressions dont elle aurait été victime. Il est apparu clairement que les participants avaient développé des réflexes en lien avec leur milieu de travail et que leur vision de la situation en était teintée, chacun apportant des informations complémentaires et aidantes pour les autres.

DIFFICULTÉS ET SOLUTIONS

Les participants ont ensuite eu à se prononcer sur les difficultés qu'ils identifiaient dans la résolution de cette situation et les solutions qu'ils proposaient pour contourner ces difficultés. Comme il a été mentionné précédemment, le fait que certains organismes n'aient pas accès à tous les individus impliqués dans une situation complique la cueillette d'information permettant une compréhension globale des événements. La concertation entre les organismes est une solution possible pour surmonter cette difficulté. À ce sujet, il a été mentionné que les organismes ont parfois le sentiment d'être utilisés par la Direction de la protection de la jeunesse, qui recueille les informations de ses partenaires, mais qui n'est pas toujours aussi ouverte à leur en fournir en retour. Une autre difficulté rencontrée fut le fait que la situation opposait deux parents ayant des problématiques très différentes, soit une problématique d'impulsivité et de violence pour le père et une problématique de santé mentale et de toxicomanie pour la mère. Les parents pouvaient donc difficilement être comparés entre eux et les intervenants devaient faire une étude approximative de leur capacité à prendre soin de leur enfant avec des données incomplètes.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ÉLABORÉE

La deuxième moitié de la journée a débuté par la présentation d'une stratégie de concertation entre divers organismes impliqués dans le travail auprès des familles où il y a de la violence conjugale et de la maltraitance. Cette stratégie, expérimentée dans la région de Québec, a pour but de mettre en

place un processus visant à faciliter la résolution des controverses liées à la garde des enfants dans de telles situations. En effet, le protocole permet aux intervenants de développer une meilleure compréhension des mandats, des contextes de pratique, des clientèles propres à chaque milieu. Elle implique à la fois des chercheurs et des intervenants provenant tant des établissements gouvernementaux que du milieu communautaire. Cette présentation a été suivie d'un échange avec les participants sur les obstacles et les enjeux liés à l'implantation de la stratégie. Il leur était ensuite demandé s'ils rencontraient ce type de situation dans leur pratique et comment il serait possible de favoriser l'intérêt des participants, des familles et des milieux à participer au projet. Les sections suivantes présentent une synthèse des discussions relatives à la stratégie élaborée.

OBSTACLES LIÉS À LA STRATÉGIE ÉLABORÉE

Plusieurs obstacles ont été nommés concernant l'expérimentation de la stratégie élaborée. Premièrement, on retrouve l'attitude des intervenants, leur ouverture vis-à-vis de la participation à un tel projet. Puisque ce sont eux qui sont responsables de cibler des familles qui correspondent aux critères du projet, leur perception de la stratégie élaborée et leur motivation à y participer aura un impact considérable sur le bon déroulement de l'expérimentation. Il a été mentionné que la charge importante de travail imposée aux intervenants de nombreux milieux pouvait les rendre plus réticents à collaborer à tout projet présentant une charge de travail additionnelle. À cela s'ajoute un nombre important de critères à évaluer afin de savoir si la situation de la famille concorde avec ce qui est recherché. S'il est trop compliqué pour l'intervenant de déterminer si la famille cadre dans la recherche, le projet sera plus rapidement mis de côté, ce qui influencera le nombre de familles référées aux responsables du projet. D'autre part, il fut soulevé que la concertation est un long processus et que les intervenants doivent apprendre à se connaître, à tisser des liens pour que la collaboration se fasse de façon optimale. Ce délai peut aussi nuire à l'expérimentation de la stratégie élaborée, davantage dans un contexte où un important roulement de personnel rend difficile la création de liens. Certains participants ont aussi évoqué les difficultés liées à la circulation de l'information et aux règles concernant la confidentialité, qui peuvent gêner le recrutement de familles et la collaboration entre les organismes. D'autres ont dit ressentir un manque de reconnaissance de la part de certains milieux, ce qui viendrait entraver leur désir de travailler en concertation avec les autres acteurs impliqués dans une situation. Finalement, du côté du milieu autochtone, il fut mentionné que les législations fédérales et provinciales venaient compliquer l'intervention dans certaines situations et la concertation avec les différents organismes.

ENJEUX LIÉS À L'IMPLANTATION DU PROJET

Les enjeux liés à l'implantation du projet ont été divisés en deux catégories, soit les enjeux liés au développement des connaissances et les enjeux cliniques. En regard du développement des

connaissances, tous les participants considéraient la concertation comme étant essentielle. Toutefois, l'application étant difficile, il était pertinent de la tester à l'aide d'une recherche-action qui permet de cibler les obstacles et de définir des stratégies afin de les surmonter et ainsi faciliter le travail entre les intervenants. Le fait de rassembler des acteurs des milieux d'intervention et de recherche est aussi ressorti comme un enjeu important dans le partage des connaissances et la compréhension des différences spécifiques de chacun des milieux.

Sur le plan clinique, trois principaux enjeux ont été soulevés, soit la sécurité des participants, la confidentialité et la confiance, tant entre les intervenants qu'entre intervenant et usager. En effet, dès qu'il est question de violence conjugale, la sécurité des participants, particulièrement des victimes, apparaît comme un enjeu primordial. Il fut soulevé que de négliger de tenir compte de la violence conjugale dans le cadre des interventions peut mettre en danger les individus impliqués dans de telles situations. La concertation devient donc un moyen privilégié pour maintenir la vigilance sur la violence conjugale et assurer la sécurité des membres de la famille. Le deuxième enjeu est celui de la confidentialité. La concertation doit être faite en respectant les lois concernant le transfert des informations. Celles-ci peuvent toutefois venir compliquer la collaboration entre les organismes particulièrement dans les situations où le consentement des usagers n'a pas encore été obtenu. À l'exception de la Direction de la protection de la jeunesse qui bénéficie de pouvoirs spéciaux afin de recueillir les informations nécessaires à l'évaluation d'un signalement, il peut être difficile pour les autres intervenants de savoir quels sont les autres professionnels impliqués auprès d'une même famille. Il est donc indispensable pour les intervenants de présenter positivement la concertation comme étant un moyen permettant de mieux les aider sans que les personnes concernées ne la perçoivent comme une menace ou une façon de les surveiller. Le dernier enjeu concerne la confiance que les intervenants ont les uns envers les autres ainsi que la confiance que les usagers ont envers leurs intervenants. D'une part, des différences idéologiques entre les intervenants concernés entraînent des divergences dans la définition de certaines notions liées à la violence conjugale. Cette situation peut freiner le désir de ceux-ci de travailler de façon concertée. D'autre part, la concertation peut faire en sorte que les usagers hésitent à se confier de peur que les informations qu'ils divulguent se répandent et entraînent pour eux des conséquences par la suite. Il est donc essentiel de préserver la confiance des usagers en définissant clairement dès le départ quelles seront les informations qui seront échangées et en quoi cet échange sera aidant.

LA RÉALITÉ DES MILIEUX DE PRATIQUE

Les situations de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements semblent faire partie de la réalité des participants à l'atelier. Toutefois, des éléments peuvent venir compliquer l'évaluation de telles situations et nuire au recrutement. Le nombre élevé de critères définis dans le projet de

concertation a été soulevé comme pouvant freiner le recrutement. D'une part, l'évaluation de la situation demande plus de temps et d'autre part, peu de familles remplissent tous les critères. Un participant a d'ailleurs souligné l'importance d'apprendre à composer avec la famille moderne, qui se différencie de la famille traditionnelle par la diversité des membres qui la composent et des situations qu'elle rencontre. De plus, les intervenants sont souvent sollicités simultanément pour plusieurs projets. La violence conjugale et la maltraitance étant deux problématiques pouvant être difficiles à dépister, il est aussi possible de croire qu'un certain nombre de situations de concomitance puissent échapper aux intervenants, ce qui viendrait réduire le nombre de familles potentiellement admissibles.

STRATÉGIES POUR FACILITER L'IMPLICATION DES INTERVENANTS

Plusieurs stratégies ont été proposées par les membres de l'atelier. Premièrement, du côté des intervenants, il est suggéré de réduire considérablement le nombre de critères à évaluer. Une requête plus simple permettrait d'alléger la tâche des intervenants et favoriserait la sélection des familles. Il est aussi proposé de faire valoir aux intervenants ce qu'ils pourraient retirer d'une participation au projet par opposition à ce qu'ils vont y apporter, afin de les sensibiliser aux avantages qu'offre une intervention faite en concertation avec les partenaires impliqués dans la situation. Ensuite, du côté des parents concernés, il est recommandé de passer par les intervenants déjà en lien de confiance avec eux pour présenter le projet.

Finalement, l'Accueil-Évaluation-Orientation (AEO) à la Protection de la jeunesse n'est peut-être pas l'étape la plus favorable au recrutement de familles puisque les intervenants n'ont pas encore toutes les informations sur les situations et qu'il n'y a peu de lien de confiance entre les usagers et les intervenants.

CONCLUSION

L'atelier sur la résolution des controverses sur la garde des enfants dans les cas de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements a permis non seulement de confirmer l'intérêt des intervenants et des gestionnaires pour un projet de concertation entre les organismes travaillant avec ces problématiques, mais aussi de démontrer à quel point celle-ci pouvait être enrichissante. Pendant l'atelier, les participants ont vécu un exercice de concertation et ils ont pu commenter et critiquer la stratégie actuellement expérimentée tout en ciblant des lacunes dans l'élaboration du projet et des moyens pour surmonter les obstacles rencontrés. Il en ressort de grands avantages au travail de concertation entre les organismes. Amener les organismes intervenant dans les situations de violence conjugale et de maltraitance à travailler en concertation nécessite des efforts considérables et nous confronte à plusieurs obstacles. Toutefois, avec l'aide des professionnels et des gestionnaires s'impliquant dans de tels séminaires, nous avons espoir de parvenir à optimiser un processus favorisant la concertation entre les milieux afin de pouvoir offrir une aide plus complète et plus efficace.

Synthèse rédigée par Simon Rondeau